

### MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER NOS ECOSYSTÈMES

Gestion résiliente et concertée de l'eau

17 mars 2023







### **Sommaire**

La démarche de planification écologique	
Gestion quantitative de l'eau	12
Gestion qualitative de l'eau	33
Gouvernance de l'eau	37
Gestion de crise	39
Outre-mer	42

28/07/2023





## La démarche de planification écologique





### Les chantiers de la planification écologique



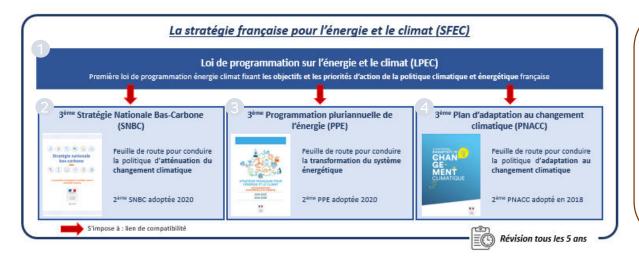
- Financement
- Différenciation territoriale
- Emplois, formations, compétences
- Transition juste et mesures d'accompagnement
- Sobriété
- Services publics exemplaires
- Numérique et données





### La planification écologique

Permet d'élaborer...









### Calendrier 2023

#### Réalisé

#### Phase 1: janvier-avril

Textes de loi:

- Loi ENR
- Loi nucléaire
- PIL industrie verte
- ZAN

Annonce du **plan eau** 

Annonces sur les infrastructures de transport

Forêt (renforcement des moyens de sécurité incendie, PPL)

#### Phase 2: mai-juin

Association par les Ministères des parties prenantes aux mesures sectorielles permettant de sécuriser les leviers:

- Partage large par secteur dans des CNR dédiés (énergie, transport, bâtiment), ou des réunions ad hoc (agriculture, feuilles de route 301), et lors du Conseil national de l'industrie
- Groupes de travail en cours sur certains sujets (GT PPE, agriculture)
- Plusieurs concertations en cours, par exemple la concertation sur la décarbonation du chauffage fossile, la planification de façade (éolien en mer), etc...

En parallèle, travail engagé avec les collectivités locales sur la méthodologie de territorialisation de la planification écologique et sur le numérique et les données au service de la transition

#### Prochaines étapes

#### Phase 3: juillet - septembre

Mise en consultation des grandes orientations:

- Du projet de stratégie nationale bas-carbone (SNBC
- De la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)
- De la stratégie nationale de la biodiversité (SNB)

Conseil de planification écologique

#### Phase 4: 2ième semestre 2023

Projet de loi de programmation énergieclimat

Travaux de territorialisation de la planification écologique avec les collectivités locales

Mise en consultation publique de la feuille de route « numérique et données »

Poursuite des travaux avec les filières

Pacte et projet de loi d'orientation et d'avenir agricoles

Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC)

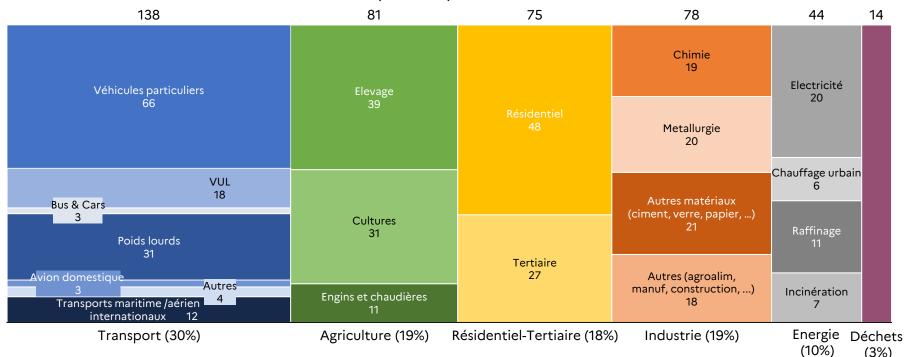
Travaux sur le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)





### Nos émissions <u>nationales</u> de gaz à effet de serre (2021)

Emissions annuelles de GES en France en 2021 (MtCO2e)

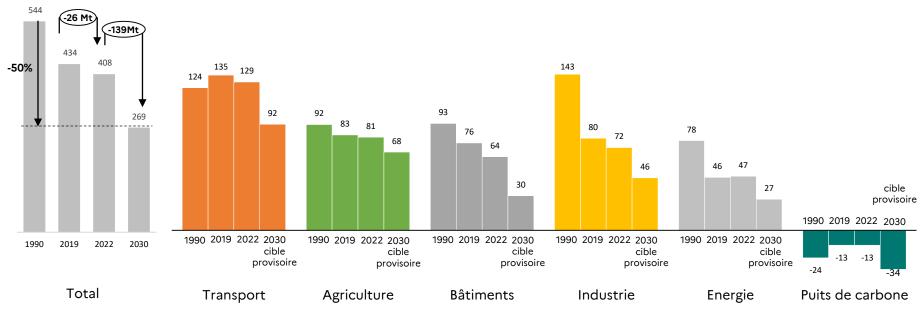






### Répartition de l'effort par secteur

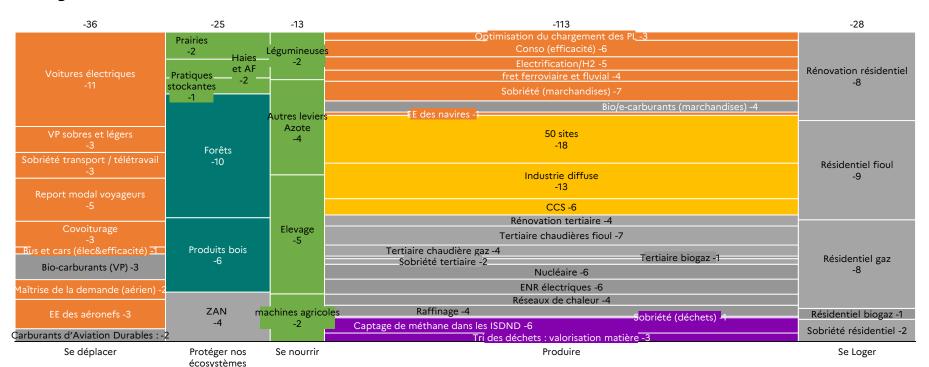
Emissions annuelles domestiques (hors soutes) de GES réalisées en 1990, 2019 et 2022, résultats provisoires des simulations 2030 (en MtCO2e/an)







# Plan d'actions <u>collectif</u> de 52 leviers pour atteindre nos objectifs 2030







### Le temps 2 de la planification

### Année 1 Structuration de la planification

### Année 2 Accélération du déploiement de la planification

### Mobilisation interministérielle

et acteurs engagés pour la TE

#### Définition et mise en œuvre du plan

Volets décarbonation, biodiversité et eau



### Approfondissement du plan

Volets adaptation, santé et ressources

### Entreprises et filières

Faire converger les ambitions et accompagner le déploiement Focus sur le volet emplois et compétences

#### Ménages

Inciter au passage à l'action Accompagner chacun en fonction de ses moyens

#### **Territoires**

Co-construire la PE sur chaque territoire

#### **Etat exemplaire**

Déployer la circulaire SPE pour accélérer la transition des services publics

#### **Financement**

Trajectoires d'investissement crédibles et cohérentes

#### Redevabilité

Mesurer l'impact des actions menées et l'atteinte des objectifs

### Formation & Sensibilisation

de tous les Français pour comprendre et agir en toute conscience

#### Numérique & données

Outiller les acteurs pour faciliter l'action





### Plan Eau: 53 mesures pour...

Garantir une eau de qualité pour satisfaire des usages optimisés et préserver les écosystèmes

Faire face aux crises

S'organiser pour atteindre ces objectifs

#### DE L'EAU JUSTEMENT REPARTIE ENTRE TOUS

#### **ORGANISER LA SOBRIETE**

Compter Planifier Économiser

#### **OPTIMISER LA DISPONIBILITE**

Réduire les pertes Valoriser les eaux non conventionnelles Stocker dans les sols, nappes, ouvrages

### **ET DE BONNE QUALITE**

PRESERVER LA QUALITE

Prévenir les pollutions diffuses

Préserver et restaurer le grand cycle de l'eau

### **UNE REPONSE RAPIDE ET EFFICACE FACE AUX CRISES**

### **SECHERESSES**

#### LES MOYENS D'ATTEINDRE CES OBJECTIFS

**GOUVERNANCE** 

FINANCEMENTS, **INGENIERIE** 

**CONNAISSANCE, R&D** 





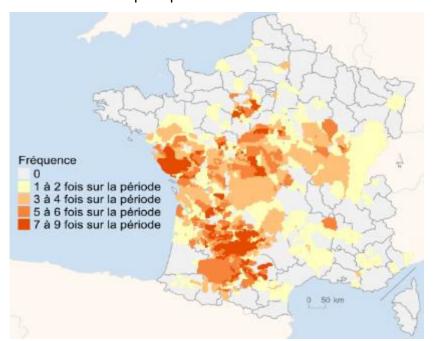
# 1. Gestion quantitative de l'eau a. Une ressource limitée





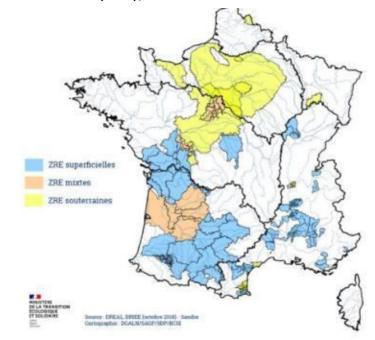
### Ressource en eau : un déficit déjà structurel...

Des restrictions d'eau en période estivale qui s'intensifient depuis plusieurs années



Fréquence des épisodes annuels de restriction de **niveau « crise »** des usages de l'eau superficielle d'une durée de plus d'un mois (2012-2020)

110 bassins versants déjà en déséquilibre quantitatif structurel (ZRE), entraînant des restrictions d'usage



Zones de répartition des eaux (2018)

17/03/2023





### ... qui va s'aggraver avec le changement climatique...

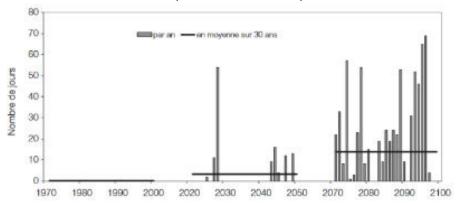
 Les études (Explore 2070, en cours de révision) montrent une baisse systématique de la ressource disponible (nappes, eaux superficielles, sols), en particulier sur les périodes d'étiage

Une hausse de la température de +1°C réduit l'eau disponible de -7% (évaporation)

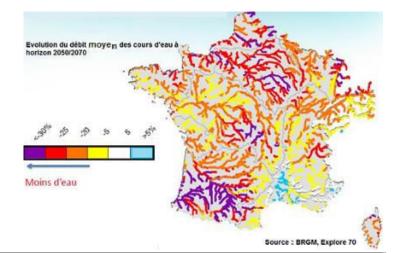
Perspectives de long terme (source Explore 2070) à 2050 :

Précipitations	Niveau des	Débits	Débits	Humidité
estivales	nappes	annuels	estivaux	des sols
-16 à -23%	-10 à -25%	-10 à -40%	-30 à -60%	-10% à 20%

Une forte augmentation du nombre de jours de sécheresse par an (source Météo France)



Une baisse des débits moyens annuels différenciée selon les territoires



17/03/2023





### ... qui va conduire à une profonde transformation de nos écosystèmes



#### -25 à -50 Mdm<sup>3</sup> d'eau disponible en moins à cause

du CC

33 Mdm<sup>3</sup> de prélèvements d'eau en 2019 (15%)

#### 15 Mdm<sup>3</sup> de volume de stockage d'eau en surface

100 Mdm<sup>3</sup> d'eau dans les nappes

4,1 Mdm<sup>3</sup>
d'eau consommée
en 2019

La baisse de la ressource disponible à cause du changement climatique :

- est supérieure à l'intégralité des prélèvements d'eau en 2019 (4 fois supérieure aux prélèvements hors énergie)
- est 10 fois plus importante que la consommation d'eau en 2019
- → La sobriété est un impératif mais elle n'évitera pas une profonde transformation de nos écosystèmes qui devront s'adapter à une forte baisse de la ressource en eau.

Les débits estivaux vont fortement baisser (-30% à -60%) alors que les besoins sont les plus importants à cette période.

→ Pour améliorer la disponibilité de l'eau en période estivale, le recours au stockage (nappes en priorité et surface) et à la réutilisation des eaux usées est une nécessité.

- L'analyse précise doit se faire par territoire
- Des données sont incomplètes (insuffisance de mesure et de consolidation)
- Nécessité d'approfondir et de mettre en cohérence les études prospective et programmes de recherche sur l'impact du CC
- → Plusieurs mesures du PLAN EAU pour y remédier (slide suivante)





### Eléments (illustratifs) de prospective moyen-long terme par bassin

cientents (mostratirs) de prospective moyen-iong terme par bassin				
Adour-Garonne	Artois-Picardie	Rhin-Meuse		
<ul> <li>Pluviométrie stable mais pluies efficaces en baisse d'1/3</li> </ul>	<ul> <li>Fréquences plus importantes de pluies courtes et violentes</li> </ul>	Maintien global de la pluviométrie		
<ul> <li>Débits annuels en baisse de 20- 40%, et de l'ordre de 50% en période d'étiage, plus précoce et plus longue</li> </ul>	<ul> <li>Inondations et diminution du rechargement des nappes en hiver</li> </ul>	<ul> <li>Débits annuels peu modifiés mais débit d'étiages en baisse de 10 à 20%</li> </ul>		
<ul> <li>Une tendance à la baisse de la recharge des nappes, très variable</li> </ul>	<ul> <li>Baisse de la ressource globale atteint 20 à 25% à l'horizon 2040</li> </ul>	<ul> <li>Meilleure recharge des nappes au printemps, moindre en automne, total à peu près stable</li> </ul>		
<ul> <li>Sécheresse des sols accentuée</li> </ul>	<ul> <li>Passage de 1 à 10 sous-bassins en tension quantitative (sur 15)</li> </ul>	<ul> <li>Stress hydrique (sols) estival des plantes accentué d'1/3</li> </ul>		
■ Déficit à l'étiage x5 -> 1-1,2 Mdm³	<ul> <li>Sécheresse hydrogéologique devient récurrente sur l'année</li> </ul>	<ul> <li>Prélèvements attendus en hausse de 12% (énergie et agriculture)</li> </ul>		
Rhône	Seine-Normandie	Loire-Bretagne		
<ul> <li>Evolutions contrastées des débits annuels Rhône et affluents (-1% à +8%) mais débits estivaux en baisse (-4 à -40%)</li> <li>Baisse disponibilité nucléaire (T° eau) jusqu'à 20-25% en août</li> <li>Disponibilité hydroélectrique en hausse jusqu'à 38% l'hiver mais en baisse jusqu'à 37% l'été</li> </ul>	<ul> <li>Baisse des débits de 10 à 30 % en 2030-2060</li> <li>Niveau moyen des nappes ~ à celui des 10 % d'années les plus sèches connues</li> <li>2030-2060: nb de jours en sécheresse agricole x3, nb de jours en sécheresse</li> </ul>	<ul> <li>Pluies estivales en baisse 15 à 20%</li> <li>Débits annuel -10 à -40%, jusqu'à 60 % à l'étiage</li> <li>Recharge aquifères jusqu'à -50% (hors Bretagne)</li> <li>Hausse assèchement des sols toutes</li> </ul>		
baisse jusqu'à 37% l'été  Risques conflits d'usage forts sur le Rhône sud	hydrologique x10  - Augmentation de l'évapotranspiration de 20 % d'ici à 2060	saisons  Tensions à l'étiage + fortes et + étendues		





### Améliorer la mesure et la prospective

#### Améliorer la connaissance et la prospective

- Publication en 2023 d'une étude actualisée sur les ressources en eau (« Explore 2070 », INRAe/Oleau) et d'une étude sur le volet 'demande' (France Stratégie)
- Poursuite des programmes de recherche, notamment le Programme et équipements de recherche prioritaire « OneWater » (2022 – 2031, co-pilotage BRGM, CNRS, INRAe) et le Partenariat européen « Water4All » coordonné par l'ANR (2022- 2027)
- Amélioration de la prise en compte du changement climatique dans les études hydrogéologiques (BRGM)

#### Mieux compter pour mieux piloter

✓ Equipement des **gros prélèvements en compteurs avec télé-relève** pour un pilotage réactif et coordonné en période d'étiage

Expérimentation (financement des compteurs)

puis arrêté de prescription générale imposant l'équipement pour tous les prélèvements supérieurs aux seuils d'autorisation Loi sur l'eau

✓ Renforcement de l'encadrement des petits prélèvements, notamment forages domestiques

Décret baissant le seuil de déclaration

Mise à jour de la procédure de déclaration

 Amélioration du suivi et de la prévision de la ressource en eau (souterraine et superficielle)

BRGM, réseau Onde (OFB)

Conserver le suivi qualitatif des captages fermés

Faciliter partage des données sur les lacs et retenues (OUGC, EDF, CACG, BRL)

✓ Réflexion à mener sur les « compteurs intelligents » pour l'eau





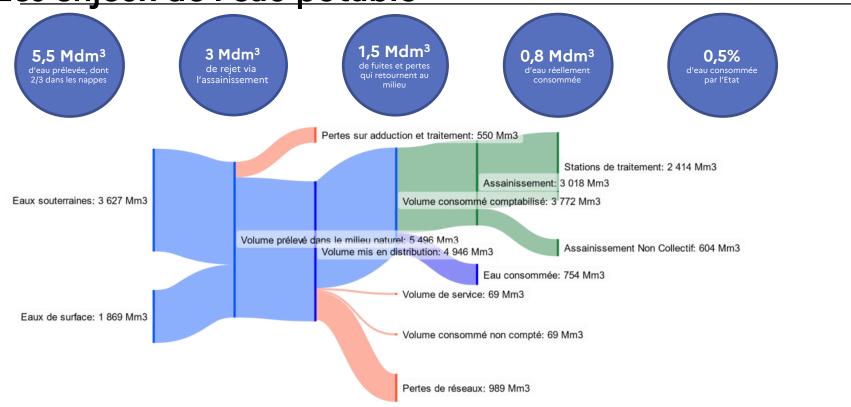
# Gestion quantitative de l'eau a. Une ressource limitée b. Eau potable et réseaux

17/03/2023





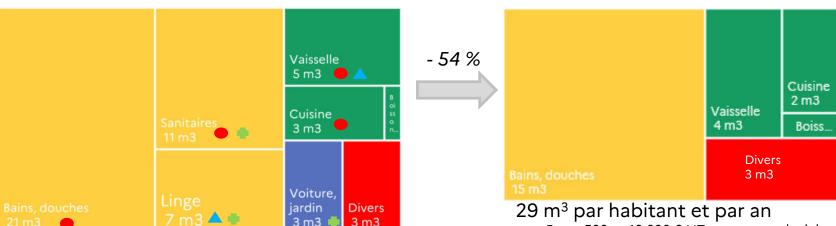
Les enjeux de l'eau potable







### Un objectif à terme de division par deux des prélèvements



#### 54m³ par personne et par an

- Dispositif (mousseur, mitigeur...). Hypothèse: -30% à terme
- Améliorations technologiques. Hypothèse : -30% à terme
- Récupération eaux de pluie. Hypothèse : 100% de substitution Eco-gestes (ensemble des usages)

- Entre 500 et 10 000 € HT pour eaux pluviales
- 200 € pour économiseurs

#### **COMMENT LE PLAN EAU TRAITE DU SUJET?**

✓ Inciter et communiquer sur les dispositifs économes en eau potable





### Assurer une gestion plus efficiente des réseaux



Accompagner en priorité les collectivités (leurs services d'eau et d'assainissement) avec de graves défaillances du réseau ou fragiles face au risque de rupture d'approvisionnement



Favoriser l'entretien du patrimoine existant

170

collectivités ayant un réseau avec un rendement inférieur à 50 % 59%

des points noirs avec un prix de l'eau TTC < au prix moyen en France 2 000

collectivités en tension ou rupture lors de la sécheresse 2022 +40 %

du réseau à renouveler dans les 40 ans X 2

du coût du renouvellement du réseau d'ici 2030 en cas d'inaction 280

millions de m³ d'économisés par an si tous les réseaux ont un rendement de 80%

#### **COMMENT LE PLAN EAU TRAITE DU SUJET?**

- ✓ Soutenir l'entretien « normal » du réseau par le prix de l'eau et une politique tarifaire adaptée au territoire, et les « aquaprêts » de la Banque des territoires (encourager les prêts longs pour amortir les investissements dans la durée)
- Renforcer la conditionnalité des aides des agences de l'eau et encadrer au niveau national les aides en fonction des rejets d'eau usées traitées, du prix de l'eau, du respect des obligations déclaratives...
- Encourager à une gestion optimisée du réseau (maintenance prédictive, optimisation de la pression et campagnes de recherche de fuites)
- ✓ Résorber en priorité les 170 « points noirs » (180 M€ de subventions agences pour les « points noirs » fragiles sur l'approvisionnement en eau potable)
- ✓ Investir dans l'entretien du patrimoine existant





### 1. Gestion quantitative de l'eau

- a. Une ressource limitée
- b. Eau potable et réseaux
- c. Eau en agriculture

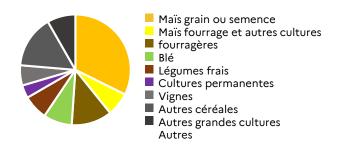




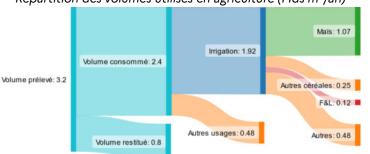
### 2 Mds m³ par an irriguent 7% de la surface agricole utile (en hausse)

#### Les cultures dépendant de l'irrigation

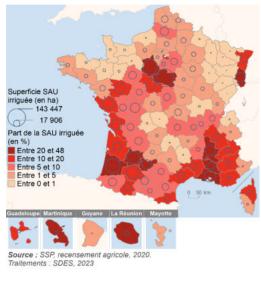
Répartition des surfaces irriguées par culture (2020)



#### Répartition des volumes utilisés en agriculture (Mds m³/an)



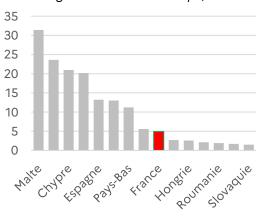
Irrigation en France : 2 Mds m<sup>3</sup> par an sur 7% de la surface agricole utile (SAU)



SAU irriguée par département, 2020

En France, une surface irriguée élevée mais faible rapportée à la SAU

Part irriguée de la SAU en Europe, 2016



Pour 93% de la SAU, la seule ressource en eau est la pluie et l'eau stockée dans les sols





# Il est nécessaire de limiter l'augmentation des besoins via la maîtrise de la consommation à l'hectare

#### Quelle évolution des besoins ?

Les besoins en eau sont fonction de deux facteurs :

- ➤ La consommation à l'hectare
- > La surface totale irriguée

Forte incertitude sur cette évolution des besoins : Toutes les filières remontent des besoins de hausse des surfaces irriguées

Potentiel de diminution de la conso/ha permettant, si besoin et en fonction des disponibilités, d'augmenter les surfaces irriguées

#### Pistes de travail

→ Identifier des mesures pour diminuer la consommation par hectare

#### Baisser la consommation d'eau/ha

L'optimisation des pratiques est engagée...

- Investissement dans des équipements
- Sélection variétale

#### Actions en cours

- Mobilisation de France 2030
- Contribution du photovoltaïque à l'ombrage des cultures

Plan Eau: +30 M€/an supplémentaires pour le soutien des pratiques agricoles économes en eau (émergence de filières peu consommatrices d'eau, irrigation au gouttes à gouttes, etc.).

### ... mais elle ne suffira pas pour réduire fortement la consommation/hectare

Une nécessaire reconception des filières (changement des systèmes, évolution des assolements, refonte des pratiques).

#### Pistes de travail

ightarrow Compléter les plans d'adaptation des filières par une planification par territoire

#### Rôle essentiel du stockage

15 Mdm³ déjà disponibles en surface

- 12 Mdm<sup>3</sup> dans les grands barrages
- 3 Mdm<sup>3</sup> dans les plans d'eau

Aujourd'hui, seulement 0,5 à 1 Mdm<sup>3</sup> d'irrigation agricole.

### Soutenir quelques projets de stockage additionnels dans le cadre des PTGE

69 PTGE validés / 36 en cours de concertation / 16 en émergence

30 M€ / an pour la création d'un fonds d'investissement hydraulique agricole

#### Pistes de travail

- → Mobiliser les stockages existants :
- en travaillant sur le partage de la ressource
- optimiser les 800 000 plans d'eau et canaux inventoriés (curage, etc.)

17/03/2023





### 1. Gestion quantitative de l'eau

- a. Une ressource limitée
- b. Eau potable et réseaux
- c. Eau en agriculture
- d. Eau dans la production d'énergie

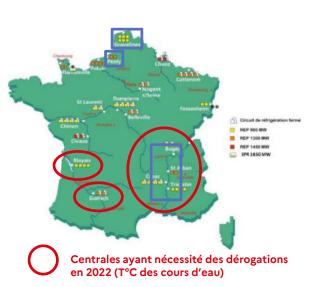
17/03/2023

26



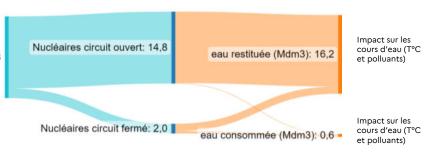


### 51% des prélèvements et 15% de la consommation d'eau servent à refroidir les réacteurs nucléaires



Localisation prévue des 6 prochaines centrales

Prélèvements/an (Mdm3): 16,8



- Instruire le passage en circuit fermé de tous les réacteurs (hors littoraux)
- ✓ Instruire l'amélioration des performances des aéroréfrigérantes pour réduire la consommation d'eau (notamment en explorant la réutilisation)
- Garantir la résilience et la poursuite du fonctionnement du parc nucléaire au changement climatique, notamment en fonction de la ressource en eau
- ✓ Tenir compte de la ressource en eau dans la définition de la localisation des nouveaux réacteurs

17/03/2023 Source: données EDF / RTE

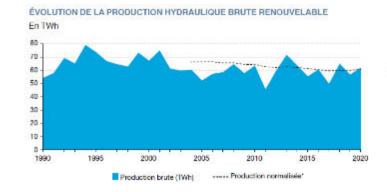




# Barrages hydroélectriques : 80% des volumes de stockage en surface

12 Mdm<sup>3</sup>
d'eau stockée dans
les barrages,
soit 80% de la
capacité de
stockage

En 2022
- 20%
de production par rapport à la moyenne 2014-19





La production effective varie fortement en fonction des débits des cours d'eau et de la pluviométrie (50 à 72 TWh)

- ✓ Vérifier la compatibilité des scénarios énergétiques avec les prévisions de baisse de l'hydraulicité et de la ressource en eau
- ✓ Etudier et proposer des scénarios de répartition des usages de l'eau stockée dans les barrages, compte-tenu des perspective de hausse des besoins estivaux (soutien d'étiage et irrigation notamment)
- ✓ Etudier la pertinence de nouveaux projets de STEP





- 1. Gestion quantitative de l'eau
  - a. Une ressource limitée
  - b. Eau potable et réseaux
  - c. Eau en agriculture
  - d. Eau dans la production d'énergie
  - e. Eau pour l'entreprise





### L'eau pour l'entreprise

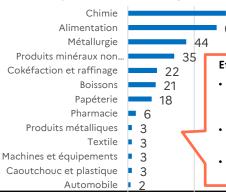
Constat : une consommation d'eau historiquement en baisse, très dépendante du secteur et de la géographie

Pour réindustrialiser de manière durable, il faudra maitriser la hausse de consommation d'eau douce

- Industrie: 8% de l'eau douce prélevée et 4% de l'eau douce consommée (Source CGDD, consommation redressée)
- Diminution de 20% des prélèvements entre 1999 et 2012 (Source Agences de l'eau)
- Une conso. très localisée (voir ci-contre) (Source CGDD)

#### Consommation d'eau douce par les ICPE (M m³)

(Source DGPR, données à consolider)





#### Effet réindustrialisation à anticiper

- Mine de lithium en Allier (30 kt d'équivalent carbonate de lithium par an) : ∼1 Mm³ consommés/an
- 1 Mt m<sup>3</sup> H2 (objectif 2030):
   + 10 Mm<sup>3</sup> consommés/an
- 1 batterie de VE ~ conso. d'eau annuelle de 500 personnes

### COMMENT LE PLAN EAU TRAITE DU SUJET ?

- Lancer un plan de sobriété par filières économiques, avec une place importante pour la réutilisation des eaux usées traitées
- Maîtriser la demande en eau dans un contexte de réindustrialisation
- ✓ Identifier et accompagner les 50 industries avec le plus fort potentiel de réduction de la consommation d'eau





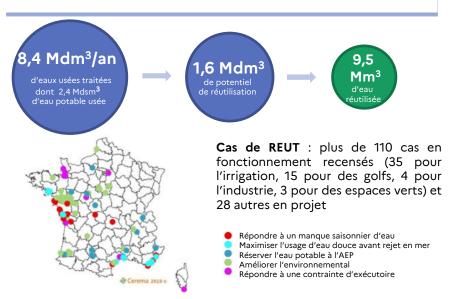
- 1. Gestion quantitative de l'eau
  - a. Une ressource limitée
  - b. Eau potable et réseaux
  - c. Eau en agriculture
  - d. Eau dans la production d'énergie
  - e. Eau pour l'entreprise
  - f. Optimiser la disponibilité



#### VERTE ) Agir - Mobiliser - Accelerer

### Valoriser les eaux non conventionnelles

#### Un gisement aujourd'hui sous exploité



• Enjeu du modèle économique (0,5 à 1€/m³ en moyenne contre 0,4€/m³ eau potable) : intégration du coût de perte de CA lors des épisodes de restriction dans le coût réel de l'eau, proximité à la STEP, importance d'avoir une multiplicité d'usages possibles pour équilibrer le modèle, révision de la DERU

#### D'ici 2030

#### **COMMENT LE PLAN EAU TRAITE DU SUJET?**

- ✓ Atteindre 10% de réutilisation des eaux usées traitées, en commençant par 1 000 projets, en priorisant les zones littorales
- ✓ Définir les leviers pour accélérer le déploiement des projets (contraintes réglementaires, simplification des procédures...)
- Création d'un guichet unique pour accompagner les porteurs de projets
- ✓ Lancer un appel à manifestation d'intérêt sur les usages non encore autorisés

17/03/2023 Source : CEREMA 31





# Stockage : donner la priorité à la remobilisation des ouvrages existants et au stockage souterrain

### 100 Mdm³ de stockage souterrain

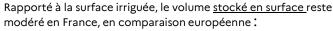
#### Plusieurs avantages:

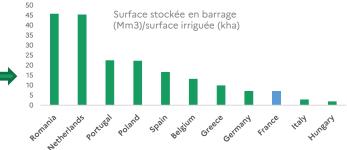
- qualitatifs (amélioration de la qualité de l'eau par filtration),
- quantitatifs (moins d'évaporation et d'artificialisation),
- · de coût et d'acceptabilité

### **15 Mdm³** de stockage de surface

#### Des inconvénients notables :

- pertes par évaporation importante (20% à 60% des flux dans l'ouest américain, selon Zhao and al. 2019)
- dégradation également de la qualité de l'eau et nuisances sur les milieux aquatiques, y compris littoraux, et risque de maladaptation





#### **COMMENT LE PLAN EAU TRAITE DU SUJET?**

- ✓ L'enjeu prioritaire reste le celui de l'alimentation des nappes
- Accentuer et soutenir l'effort sur la renaturation et la désimperméabilisation (solutions fondées sur la nature, zones humides...), via l'élaboration d'un plan d'actions concret. Poursuivre l'identification et la remobilisation d'ouvrages existants pour des usages multiples
- Elaborer une stratégie et des outils de mise en œuvre de stockage souterrain (conditions, méthodes, potentiels par territoire...)
- Réaffirmer qu'un ouvrage de stockage doit être multi-usages et préciser les autre critères conditionnant la construction de nouveaux ouvrages





# 1. Gestion quantitative de l'eau 2. Gestion qualitative de l'eau



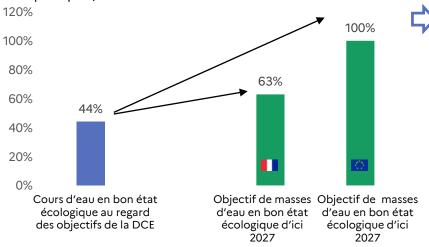


### Restaurer le grand cycle de l'eau

### Une amélioration insuffisante du bon état des masses d'eau

Le bon état des masses d'eau désigne à la fois :

- le bon état chimique (concentrations adéquates pour une liste de substances prioritaires)
- le bon état écologique (faible impact des activités humaines sur le fonctionnement des écosystèmes aquatiques)



Renforcer la restauration des milieux pour favoriser le bon état écologique

- 50 % de zones humides en 30 ans 3 500km par an de cours d'eau restaurés sur 2019-2024

#### **COMMENT LE PLAN EAU TRAITE DU SUJET?**

- ✓ Soutenir et valoriser des projets de désimperméabilisation des villes par les solutions fondées sur la nature (*projets pilotes, Fonds vert*). 100 M€ pour financer des projets de renaturation et de désimperméabilisation dans le cadre du fonds vert
- ✓ Développer une filière d'ingénierie écologique à la hauteur des besoins à travers le renouvellement du Plan Génie Ecologique
- ✓ La préservation des zones humides sera renforcée avec 50 M€ par an en plus.

**17/03/2023** Source: données DEB **34** 





# Accompagner la transition des pratiques pour réduire les pollutions diffuses

Des seuils réglementaires en pesticides et en nitrates dépassés

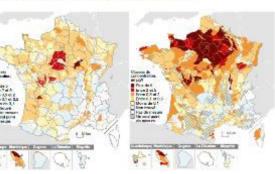
Le nécessaire accompagnement de la transition des pratiques agricoles pour réduire les pollutions diffuses

80%

Des eaux souterraines relèvent au pins 1 pesticide



CONCENTRATION MOYENNE EN PESTICIDES DANS LES EAUX SOUTERRAINES, EN 2010 (CARTE DE GAUCHE) ET EN 2018 (CARTE DE DROITE)



- En 2021, 11 M de français ont été alimentés par une eau non conforme (> 0,1μg/L, obligation de retour à une qualité standard sous 3 ans) et 11 000 par une eau non conforme présentant un risque sanitaire (seuils dépendants de la molécule, arrêtés de restriction et d'interdiction).
- Des procédures engagées par la Commission européenne sur les pesticides et les nitrates (avis motivé de la Commission européenne du 15/2/23).

2,5x
moins cher
le coût de la
protection
des captages vs.
du traitement d'une
eau polluée

Plusieurs voies d'accompagnement :

- (i) soutien financier aux pratiques à bas intrants
- (ii) politique foncière et contractuelle (ex : baux ruraux environnementaux) (cf. Eaux de Paris)
- (iii) mobiliser si nécessaire le levier réglementaire (interdiction des substances, contrôle des préfets etc...)

#### **COMMENT LE PLAN EAU TRAITE DU SUJET?**

- ✓ En priorité, éviter la pollution des aires de captage plutôt que d'investir sur le traitement des eaux
- ✓ Identifier les zones en dépassement problématique et élaborer, en lien avec les collectivités, les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)
- ✓ Lancer un appel à manifestation d'intérêt « territoires agricoles à faible résidu dans l'environnement" (France 2030)
- Accompagner la transition des pratiques agricoles sur les aires d'alimentation des captages sensibles (5 M ha, soit 5% de la surface agricole utile)

17/03/2023 Source :ANSES, SDES 2020 35





### Mise aux normes des stations d'épuration

### Plus de 20 000 stations de traitement des eaux usées

- La plupart des stations sont de petite capacité : 81% des stations ont une capacité de moins de 2000 EH et traitent 8% des eaux usées
- Des obligations quant au niveau de traitement requis pour les matières organiques et les nutriments afin de contribuer aux objectifs d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques
- Le niveau d'obligation requis varie en fonction de la taille de l'agglomération et de la sensibilité du milieu naturel dans lequel est effectué le rejet
- La révision de la DERU (directive eaux résiduaires urbaines) en cours rehaussera les exigences

### Accélérer la mise en conformité des stations d'épuration aux normes européennes



du parc national non conforme à la directive eaux résiduaires urbaines 1,1 M de personnes concernées stations en précontentieux Européen avec risque de sanction

#### **COMMENT LE PLAN EAU TRAITE DU SUJET?**

→ +50M€/an ciblés et conditionnés sur les collectivités les plus fragiles et les stations à enjeux prioritaires du SDAGE

17/03/2023





- 1. Gestion quantitative de l'eau
- 2. Gestion qualitative de l'eau
- 3. Gouvernance de l'eau





# Une gouvernance décentralisée plus opérationnelle et concertée avec l'ensemble des acteurs

Des compétences dispersées et peu lisibles...

- 14 000 autorités organisatrices de plus de 26 000 services publics d'eau et d'assainissement
- Des compétences GEMAPI dispersées entre les collectivités
- Pas de collectivité fléchée pour les compétences hors GEMAPI (ruissellement, soutien à l'étiage...)

De nombreux territoires sans cadre de concertation ou document stratégique sur l'eau...

- Couverture partielle du territoire en Commissions locales de l'eau
- Couverture partielle en établissements publics de bassin chargés de la coordination et planification
- Seulement 55% du territoire couvert par un Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)
- Très peu de Projets territoriaux de gestion de l'eau (PTGE) adoptés

Des objectifs de sobriété peu déclinés dans les territoires...

- Seuls 20% des SAGE intègrent des objectifs de sobriété
- Des autorisations de prélèvement en déséquilibre, au moins temporaire, avec la ressource

#### **COMMENT LE PLAN EAU TRAITE DU SUJET?**

- ✓ Accompagner, via les Préfets, le transfert de compétence eau potable et assainissement des communes vers les EPCI d'ici 2026 tout en faisant preuve de souplesse
- ✓ Proposer d'ici 2 mois, sous le pilotage du MTECT, des scénarios de réforme de la gouvernance de l'eau, y compris à travers un vecteur législatif, de façon à:
  - √ (i) garantir le déploiement des CLE et des SAGE sur tout le territoire
  - (ii) s'assurer que les documents de planification intègrent tous des objectifs contraignants en matière de consommation d'eau
  - √ (iii) étudier la participation des départements au financement de l'eau





- 1. Gestion quantitative de l'eau
- 2. Gestion qualitative de l'eau
- 3. Gouvernance de l'eau
- 4. Gestion de crise





### Retour d'expérience sur la sécheresse 2022

#### Tensions sur l'eau douce

Jusqu'à
93
départements
en « crise »



#### Des dommages plus larges

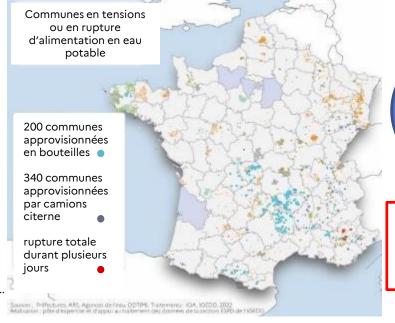
Plus de 62 000 ha de forêt brulée

1,9 à 2,8 Mds € de dommages RGA

### Des pertes.... (non chiffrées):

- agricoles,
- touristiques,
- fluviales,
- énergétiques..

#### Rupture d"alimentation en eau potable



2 000

**c**ollectivités en tension ou rupture lors de la sécheresse 2022

Des tensions apparues sur des communes de plusieurs dizaines de milliers d'habitants (pas de solution logistique si rupture...)





### Adaptation du dispositif de gestion de crise sécheresse

#### Améliorer la veille et anticiper les alertes

- Renforcer l'expertise publique (Météo France et BRGM notamment) pour encore mieux prévoir et anticiper ces sécheresses
- Construire un canal unique de remontée des information pour améliorer la remonté d'information des territoires

#### Renforcer la communication de crise

#### **COMMENT LE PLAN EAU TRAITE DU SUJET?**

- ✓ Créer un « EcoWatt » de l'eau
- ✓ Développer les interconnexions
- ✓ Revoir le guide sécheresse sur les restrictions
- ✓ Améliorer la remontée d'informations

#### L'atténuation des risques et les restrictions jusqu'en 2022

	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise
Arrosage des jardins (non potagers)	sensibiliser	interdit 11h et 18h	interdit	interdit
Lavage voiture professionnel	sensibiliser	interdit sauf si r pression ou recy		interdit
Golf	sensibiliser	-30% des volumes	-60% des volumes	interdit (sauf greens)
ICPE	sensibiliser		rations exceptio ommatrice d'eau	
Irrigation – aspersion	prévenir	interdit 11h-18h	interdit 9h- 20h	interdit (sauf retenue)
Irrigation – localisée	prévenir	autorisée	autorisée	Interdit

#### Assurer les capacités d'intervention suffisantes

- ✓ Aligner les plan ORSEC Eau Potable et autres plans avec la TRACC
- ✓ Augmenter les capacités à répondre en urgence en cas d'agglomération avec les problèmes d'eau potable





- 1. Gestion quantitative de l'eau
- 2. Gestion qualitative de l'eau
- 3. Gouvernance de l'eau
- 4. Gestion de crise
- 5. Outre-mer





### L'eau en outre-mer

#### Des taux de fuites importants

60% en Guadeloupe, 40% à la Réunion

Des difficultés de gouvernance et de gestion

Peu de ressources et des sources d'approvisionnement fragiles en cas d'incident ou évènement climatique

1 usine de dessalement à Saint-Martin, 95% des ressources sont de l'eau pluviale à Mayotte

Des enjeux sociétaux nécessitant une réponse adaptée

Chlordécone....

Des besoins qui augmentent, la fin du plan de relance

45 M€ sur deux ans

Un niveau élevé d'impayés

### Besoins des territoires (en M€) inscrits dans les contrats de progrès à cofinancer

International Section			
	Eau potable	Assainissement	Total
Mayotte	285	180	465
Martinique	131,6	89,2	220,8
Réunion	437	173,4	610,4
Guyane	165,12	108,71	273,91
Guadeloupe	98,5	102,7	201,2
Saint Martin	49,4	49,5	98,9

- ✓ Prolonger le soutien financier, suite à la fin du plan de relance : 35 M€/an supplémentaires, assortis de conditions
- ✓ Renforcer le suivi des contrats de progrès et la conditionnalité de l'attribution des aides, qui doivent financer exclusivement de l'investissement
- ✓ Adapter les vecteurs financiers prévus aux spécificités des outre-mer, notamment l'absence d'agences de l'eau
- ✓ Prendre en charge, de façon dérogatoire et encadrée, le surcoût du traitement de l'eau lié à la pollution à la chlordécone en Guadeloupe et Martinique, là où ce traitement est nécessaire (abondement du PITE chlordécone)



Liberté Égalité Fraternité

> Secrétariat général à la planification écologique